

L'autre parole des jeunes

Marc Jacquemain
 Professeur de sociologie
 Institut des Sciences Humaines et Sociales - ULg

Si l'on devait aujourd'hui donner un exemple d'une « parole de jeunes » effective et réussie, on pourrait se tourner immédiatement vers le Québec : après un mouvement d'une longueur et d'une vigueur sans précédent contre la hausse du minerval universitaire, la nouvelle Première Ministre Pauline Marois a officiellement abrogé ce 20 septembre 2012 le décret de son prédécesseur le libéral Jean Charest. Les historiens pourront utiliser cette séquence comme une sorte de « paradigme » du fonctionnement démocratique idéal : une demande sociale forte se traduit par un renversement de majorité lors des élections suivantes et par l'abandon de la politique contestée. C'est sûrement un peu trop beau pour être vrai : le lien entre la mobilisation étudiante et la victoire du Parti Québécois est sûrement partiel, indirect et discutable. Mais cette « belle histoire » a le mérite de nous rappeler ce fait fondamental que, dans le contexte de la citoyenneté, la « première » parole, celle qui fonde toutes les autres et leur donne leur légitimité est *protestataire* : dans notre rôle de citoyens (ou de citoyens en devenir, pour les plus jeunes), c'est d'abord la rencontre avec l'injustice, ou ce que nous ressentons comme tel, qui nous amène à prendre la parole, et non pas la demande des institutions.

Participation, démocratie, institution.

Bien entendu, ce qui vaut pour les étudiants québécois, pour les « jeunes » du mouvement du *once de mayo* en Espagne ou pour *Occupy Wall Street* n'est pas transposable tel quel aux « jeunes » dont s'occupe en FWB, le secteur de l'Aide à la Jeunesse. Les premiers sont plutôt des jeunes adultes et les autres sont pour la grande majorité des mineurs, qui de surcroît ont déjà été qualifiés comme « problématiques » sous un angle ou sous un autre, par les institutions de la société où ils vivent. Cependant, on passerait à côté de quelque chose d'essentiel si on niait qu'il s'agit, dans les deux cas de « participation des jeunes ». La participation a en effet deux visages : elle peut être proposée (*top down*) ou revendiquée (*bottom up*). Pour simplifier, la première est celle qui s'exerce *dans le cadre* de l'institution et la seconde *contre* l'institution.

La citoyenneté démocratique est toujours un mixte des deux, mais un mixte variable selon le type de démocratie, le contexte et les personnes à qui elle s'adresse. Il est donc utile de s'interroger sur le rapport entre la démocratie et « l'institution » au sens général du terme. On l'oublie trop souvent : l'institutionnalisation de la participation, dans toute l'histoire des sociétés et, en particulier, des sociétés modernes, est, comme le Dieu romain Janus, une réalité à double face : d'une part, elle limite l'arbitraire du pouvoir en donnant officiellement la capacité aux personnes (qui passent alors du statut de *sujets* à celui de *citoyens*) de faire valoir leurs demandes contre le pouvoir lui-même. D'autre part, l'institutionnalisation de la

démocratie est, en même temps, une façon « d'encadrer » la capacité protestataire d'une population, de la canaliser pour éviter qu'elle s'exprime de façon plus radicale.

Le suffrage universel est un bon exemple de cette dualité : il est à la fois une étape majeure dans la démocratisation des sociétés modernes et la condition pour éviter une révolution sociale violente. Il est la reconnaissance qu'aucun pouvoir ne peut tenir longtemps s'il n'obtient pas minimalement le consentement de sa population. Il y a donc un versant que l'on pourrait qualifier « d'émancipateur » de la participation : celui qui vise à donner aux citoyens concernés un pouvoir de faire valoir leurs revendications et d'amener les autorités à les prendre en compte ; et il y a également un versant « conservateur » de la participation : celui qui vise essentiellement à calmer la conflictualité potentielle en ouvrant aux demandes sociales une sorte de « soupape » pour faire baisser la pression. Le politologue français Bernard Manin¹ a d'ailleurs bien montré que le suffrage universel lui-même, comme mode d'expression de la « demande sociale », a ses limites. Pour lui, le gouvernement représentatif est une forme de gouvernement plus aristocratique que démocratique. Il sélectionne presque par définition des décideurs différents de la population qui les élit (puisqu'il s'agit précisément d'aller « choisir les meilleurs »), il ne permet aux citoyens que de choisir des individus et non d'intervenir directement sur les décisions, il ne permet pas la révocation des élus et il sert moins à sélectionner des programmes pour l'avenir qu'à sanctionner l'échec du passé².

Comme pour toute forme institutionnelle, il vient un moment où le suffrage universel tend à épuiser sa capacité à exprimer la demande sociale. On le voit aujourd'hui, à travers la difficulté qu'il y a à mobiliser les citoyens sur les enjeux électoraux et, surtout, à les mobiliser autrement que sur le mode de la « compétition/spectacle ». Il est ainsi notable que dans les démocraties relativement anciennes, une partie significative de la population ne se déplace plus pour voter et traite le droit de vote avec une sorte de cynisme désabusé (la démocratie c'est « cause toujours »). Le citoyen manifeste ainsi la conscience de la distance qu'il y a entre son droit de glisser un bulletin de vote dans l'urne et sa possibilité effective de « changer les choses ». La demande sociale a bien du mal à s'exprimer mais c'est aussi parce qu'elle a bien du mal à se structurer : les lignes de fracture ou de conflit qui permettraient de faire des arbitrages clairs font aujourd'hui défaut, remplacées par une multitude de demandes localisées, souvent contradictoires et s'exprimant sur un fond de sentiment d'impuissance.

On peut donc défendre que nos sociétés souffrent non pas d'un *excès* mais d'un *défaut* de conflit, à tout le moins de conflit structurant, c'est-à-dire susceptible d'agréger les demandes sociales en projets de sociétés identifiables.

¹ Bernard Manin (2008) *Principes du gouvernement représentatif*, Paris, Flammarion, Coll. Champs Essais.

² L'argument est que si l'on veut convaincre les partis en lice de respecter leur programme, il faut le leur indiquer en sanctionnant les partis sur leur gestion passée. Donc, le choix est toujours « a posteriori » en quelque sorte.

L'ordre et le conflit.

Le choix d'une vision plutôt « effective » de la participation, qui vise à maximiser le pouvoir des citoyens concernés, ou d'une vision plutôt « cathartique » qui a pour objectif essentiel de calmer leurs attentes est de fait souvent lié à la représentation que l'on se fait du *conflit* et de *l'ordre* dans les processus sociaux. Pour certaines philosophies sociales, le conflit est essentiellement destructeur, il est, comme disent les sociologues, producteur *d'anomie*. « *Je préfère commettre une injustice que de tolérer un désordre* » aurait dit Goethe. Même si l'intention de l'auteur n'était peut-être pas celle-là, la phrase a servi depuis deux siècles à alimenter les conceptions que l'on pourrait qualifier de « fonctionnelles » de la société. Dans ces philosophies sociales, la société « fonctionne » bien lorsque « tout est sous contrôle » et « qu'aucune tête ne dépasse ». Dans nos sociétés qualifiées d'« hypermodernes »³, on voit revenir cette phobie du conflit sous la forme de conceptions valorisant essentiellement le consensus. L'envahissement de tous les secteurs de la vie sociale par l'idée de *gouvernance* en est sans doute le symptôme le plus révélateur : la gouvernance est le degré zéro du choix politique, la tentative de se débarrasser du politique par la technique. Plutôt que d'affronter la (douloureuse) nécessité d'arbitrer entre des valeurs et des intérêts contradictoires, on s'en remet à la « gestion » par les experts, chargés de produire la solution « objectivement » la meilleure, à laquelle tous les citoyens raisonnables ne manqueront pas de se rallier.

Comme l'avait remarqué Jean-François Kahn dans son heureuse expression « la pensée unique »⁴, il y a évidemment un germe de tentation totalitaire dans cette pensée qui fait du désaccord une forme de pathologie sociale. Mais si cette logique est très répandue dans les milieux gestionnaires, elle est aussi contestée par une grande partie des sciences sociales qui considèrent le conflit comme l'état *normal* de toute société complexe et, en particulier des sociétés démocratiques.

Un livre un peu oublié du sociologue américain Lewis Coser⁵ montre de manière particulièrement éloquente que le conflit est bien plus qu'un mal nécessaire : il est, dans le contexte de la modernité, la condition de production d'une société « intégrée ». Le conflit, dit-il en substance n'est pas *l'hostilité*. Il s'en distingue parce que le conflit se construit autour d'un *enjeu*. Le conflit est donc toujours, selon les termes mêmes de Coser une « trans »-action : il produit de la relation sociale. Il est parfois le mode même d'exploration de notre univers social : nous apprenons à connaître les autres en entrant en conflit avec eux. Mais surtout, et fondamentalement, le conflit intègre parce qu'il amène les parties à définir un « monde commun ». Il nous oblige à nous entendre sur *l'objet même de notre dispute*. Il définit donc ce qui a de la valeur et ce qui est accessoire. Ainsi, deux équipes de football sur un terrain sont en conflit, mais ce faisant, elles reproduisent les règles mêmes du jeu et donnent un (fort) sens commun à la situation qu'elles vivent.

Dans cette vision, le conflit est le contraire de l'anomie : il est ce qui structure le champ dans lequel on se dispute. Ecrivant en 1956, Coser ne pouvait pas pressentir à quel point cette intuition serait utile pour comprendre les transformations des sociétés occidentales au

³ L'expression est de François Ascher (2005) *La société hypermoderne*, Paris ed. de l'Aube.

⁴ Jean-François Kahn (1995) *La pensée unique*, Paris, Fayard.

⁵ Lewis Coser (1956) *The functions of social conflict*, New York The Free Press.

tournant du millénaire. Tous les sociologues du travail et/ou de l'intégration sociale, s'accordent pour dire que la société des années 45-80, dans les pays de l'Europe occidentale – mais aussi, à une échelle différente aux Etats-Unis – s'est « intégrée » autour de la définition d'une conflictualité sociale clairement définie : le conflit entre capital et travail. Ce conflit social, centré sur l'idée d'*exploitation* a en effet une puissante vertu structurante : il amène le patronat et le salariat à se structurer en organisations fortes et à négocier des compromis de large portée. La vision partagée de la société est également très structurée : le capital et le travail produisent ensemble⁶ la richesse collective (la valeur ajoutée) et s'entendent pour faire croître cette richesse collective grâce au progrès technique. La sécurité sociale n'est pas seulement la possibilité pour le patronat d'assurer la « paix sociale » : elle fournit la stabilité des revenus des salariés qui garantit aux entreprises le maintien de leurs débouchés par delà les fluctuations conjoncturelles de l'économie.

On ne reviendra pas sur les multiples raisons, qui, dès le milieu des années 70, ont provoqué l'épuisement et la fragilisation de ce modèle. Ce qui est important, c'est que les transformations sociales des quarante dernières années ont toutes contribué à *diluer* le conflit capital/travail. Bien entendu les intérêts objectivement contradictoires n'ont pas disparu, mais ils sont de moins en moins perçus comme tels et surtout, ils ne sont plus articulés en un conflit structuré et lisible : les partis et associations qui organisaient le travail se sont considérablement affaiblis et le compromis social tient de moins en moins. La grille de lecture dominante n'est plus en termes d'*exploitation* mais en termes d'*exclusion*. Or si l'exploitation permet de structurer un conflit, l'idée d'exclusion est bien, elle, fondamentalement anémique : elle se réfère uniquement à des individus isolés renvoyés à leur responsabilité individuelle, voire à leur inutilité individuelle. On peut revendiquer de voir son travail reconnu à sa juste valeur, mais comment revendiquer quelque chose si la société vous dit tout simplement qu'elle n'a plus besoin de vous ?

L'introduction d'Edouard Delruelle à ce colloque a bien mis en évidence les effets profondément désintégrateurs de cette nouvelle configuration dans ce qu'il baptise le *mal-être* de nos sociétés. C'est de ce mal-être qu'héritent aujourd'hui toutes les institutions chargées de prendre en charge les populations fragiles, et, parmi elles, l'Aide à la jeunesse.

Retour sur terre : la participation des jeunes dans les institutions.

Dans le cadre des institutions de l'Aide à la Jeunesse, la parole des jeunes peut avoir de multiples fonctions : elle peut être ordinaire et pratique, expressive, voire thérapeutique. Et elle peut avoir une dimension « citoyenne », lorsque la parole sert de support à la participation. C'est bien entendu à cette dernière dimension que l'on fait référence ici et les deux arguments qui précèdent ne visent donc pas la totalité du champ de la prise de parole.

A quelles conditions, dans les institutions dépendant de l'Aide à la jeunesse, est-il possible de mettre en place des dispositifs de participation qui aillent dans le sens de la formation de futurs citoyens et qui combattent le « désenchantement démocratique » ? Il ne peut être question pour le sociologue de substituer son savoir à l'expertise concrète des praticiens,

⁶ Les marxistes diraient évidemment le travail « seul », le capital étant parasitaire

seule à même d'être directement opérationnelle. Mais on peut proposer des cadres issus de la réflexion qui précède : comment, dans les institutions, à la fois tenir compte de la double nature de la participation et donner un sens positif à la notion de conflit ?

La question tient tout entière dans l'équilibre entre le cadrage de la participation et une volonté claire d'élargir en même temps son champ d'action pour en faire une logique émancipatrice.

a) *Une volonté émancipatrice.*

Le sociologue Loïc Blondiaux a bien cerné les potentialités et les limites des dispositifs participatifs dans la vie des sociétés démocratiques⁷. Il s'agit en effet de concilier ce qu'il appelle dans une formule assez imagée la « démocratie sauvage » et la « démocratie d'élevage ». Ou, pour le dire d'une manière plus classique : « *Se joue ici la question centrale de l'institutionnalisation en démocratie de la défiance et de la contestation* »⁸. Il reconnaît donc que la dimension première de la participation est « bottom up » et non « top down » : il s'agit non pas de susciter à partir de rien une participation qui risque fort d'être alors artificielle mais de saisir précisément les moments de conflictualité possible pour les articuler autour de dispositifs participatifs. Cette articulation suppose dès lors que la parole des jeunes, si elle part d'abord de la subjectivité individuelle, la dépasse, pour atteindre, dans toute la mesure du possible, la formulation de demandes ou d'arguments collectifs. Pour une institution, c'est déjà un premier défi : favoriser la construction de la contestation au niveau collectif, c'est évidemment prendre le risque de se faire déborder. Mais, d'un autre côté, le rôle de citoyen ne se construit pas dans la solitude de la subjectivité individuelle. Il dépend de la capacité des acteurs à *fédérer* leurs demandes pour qu'elles soient au minimum audibles pour l'interlocuteur institutionnel. Le rôle de citoyen, pour reprendre la terminologie proposée plus haut, suppose que les jeunes soient capables d'articuler leurs souhaits, leurs frustrations, leurs mécontentements en un *conflit structuré* de points de vue contradictoires entre lesquels il faudra construire des compromis.

C'est évidemment une tâche difficile puisqu'elle demande à l'institution, non pas d'encourager la contestation (elle viendra de toute façon) mais de lui donner les moyens de s'exprimer efficacement : ce qui veut dire des espaces de débats non seulement avec les travailleurs responsables mais en premier lieu *entre jeunes*.

Le deuxième versant qui peut manifester cette volonté émancipatrice est de maximiser *l'impact réel* de l'implication des jeunes. Loïc Blondiaux, à nouveau, propose une typologie utile en distinguant quatre niveaux d'implication des citoyens. Ils peuvent être simplement *informés*, sans plus, des décisions qui vont être prises. Ils peuvent être *consultés*, sans que cela engage l'autorité en charge de la décision. On peut leur proposer une *concertation* en bonne et due forme, le dernier mot restant néanmoins à l'autorité. Enfin, au sommet, il y a la *co-décision* : les participants reçoivent sous une forme ou une autre la garantie que leur parole sera prise en compte dans la décision finale. Dans tout processus de participation, c'est l'impact réel sur la décision qui détermine si le processus s'érode ou reste vivant. Rien

⁷ Loïc Blondiaux (2008) *Le nouvel esprit de la démocratie*, Pais, Le Seuil, La République des idées.

⁸ Blondiaux, op. cit, p. 47

n'est pire en effet que de consulter un public quel qu'il soit, pour ensuite prendre une décision qui ne tient aucun compte des avis exprimés : cela ne peut, au mieux, que renforcer le sentiment d'impuissance et, au pire, cela suscitera une forte impression d'avoir été grugé, voire manipulé.

La marge de manœuvre des institutions est limitée en ce domaine : elles ne peuvent mettre en jeu que ce qui dépend d'elles. Mais dans le cadre de cette marge de manœuvre, aller le plus loin possible dans le processus est sans doute ce qui peut le mieux susciter la confiance des jeunes et leur volonté de s'impliquer dans un dispositif de participation. C'est aussi ce qui permettra de les initier au mieux à leur futur rôle de citoyens.

b) *Le cadrage des possibles.*

A contrario, si rien ne peut être plus décourageant dans le cadre de la participation qu'une attente déçue, alors, il est très risqué de ne pas clarifier d'emblée les *limites* d'un processus de participation, le champ de ce que la discussion peut ou ne peut pas modifier. L'exercice est difficile : un processus trop peu ambitieux risque de ne mobiliser personne mais, à l'inverse, une définition trop large des objectifs pourrait amener les jeunes à des attentes excessives dans un monde institutionnel qui fonctionne *a priori* loin d'un idéal d'autogestion. L'auteur de ces lignes a lui-même, il y a une douzaine d'années, été impliqué dans le pilotage d'un processus de participation, non avec ces jeunes, mais avec des publics précarisés⁹. Les initiateurs de la démarche étaient particulièrement soucieux de ne pas « jouer avec le feu » dans le cadre d'un dispositif expérimental (même si cautionné par l'instance compétente, en l'occurrence, le Comité Subrégional de l'Emploi et de la Formation de Liège). On a donc été amené à construire un processus complètement cadré pour s'assurer qu'à chaque moment, les participants étaient au clair sur ce qu'il était ou non en leur pouvoir d'influencer. Même si on s'est ainsi retrouvé dans un contexte que Loïc Blondiaux aurait qualifié de « démocratie d'élevage », il a été possible de le concrétiser dans un résultat non négligeable, à savoir la construction, au départ des demandes formulées par les personnes directement concernées d'une « charte du parcours d'insertion ».

Le destin de cette charte et de ce dispositif de consultation a évidemment été conditionné par les transformations ultérieures de la politique d'intégration sociale, dont la préoccupation principale n'était pas de donner la parole aux usagers des dispositifs. Mais, ainsi balisé, le processus de prise de parole s'est indiscutablement avéré mobilisateur pour ceux qui y ont participé.

Une démocratie « modérément agonistique » ?

Le terme de « démocratie agonistique » a été forgé précisément pour rendre compte des processus de participation qui prennent en compte le versant conflictuel inéluctable de

⁹ Marc Jacquemain et Dominique Carpentier (2002) : *Les logiques participatives dans le cadre du parcours d'insertion*, communication au 2^{ème} congrès de l'Association Belge de Science Politique, consultable à l'adresse suivante : <http://hdl.handle.net/2268/90367>

toute situation sociale¹⁰. Les institutions d'intervention sociale dans les sociétés démocratiques peuvent-elles intégrer cette dimension « agonistique » ? Bien sûr, elles n'ont pas elles-mêmes forcément vocation à être gérées de manière démocratique, ou à tout le moins, pas de manière *entièrement* démocratique. Mais dès lors qu'elles souscrivent à l'idéal de participation, il semble qu'elles ne peuvent ignorer la part de conflit propre à toute société « saine » même si c'est immédiatement pour l'encadrer. Cela signifie dès lors qu'elles reconnaissent la double face de la participation : elle se réalise *dans* l'institution et en même temps *contre* l'institution. On ne voit pas comment, même en tenant compte des caractéristiques spécifiques de leur public, les institutions de l'Aide à la Jeunesse échapperaient à cette contradiction. Elles participent ainsi de *l'incertitude démocratique* qui fait tout à la fois la fragilité et la grandeur de la démocratie comme manière de « faire société ».

¹⁰ On le doit notamment à Chantal Mouffe. Il est repris par Loïc Blondiaux (2008) : « Démocratie délibérative VS démocratie agonistique ? », *Raisons Politiques*, N° 30, Paris, Presses de Science PO. Consultable sur le portail CAIRN.